

EM.-

S
33

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-0000-
MINISTERE DES FINANCES
& DU BUDGET
-:-:-:-
DIRECTION DU BUDGET
-000000000-

E C R E T
-:-:-:-:-

//-) N N E E 1961 N° 450 /PR/MFB-DB
-:-:-:-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SECRET
23 Decembre 1961
Arrivée N° 1881

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
le décret n°381/PCM du 29 Décembre 1960 nommant les Membres du Gouvernement;
VU la loi Organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959 notamment son article 44;

E C R E T E
-:-:-:-:-

ARTICLE 1er.- Sont approuvées les délibérations ci-après du Conseil Général du Nord-Est :

- n°s 1 et 2 du 30 Juillet 1961 arrêtant les comptes administratifs et de gestion du Budget Départemental Exercice 1960 aux chiffres ci-après :

en recettes : QUATORZE MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE MILLE CENTS (14.560.100) francs;

en dépenses : SIX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE (6.679.484) francs.

soit un excédent des recettes sur les dépenses de : SEPT MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT MILLE SIX CENT SEIZE Francs(7.880.616) -

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

PORTO-NOVO, le 22 DECEMBRE 1961

AMPLIATIONS :

- JORD..... 1
- PR.....15
- M.Aff.Intér. 1
- C.F..... 2
- Trésor..... 2
- D.B..... 5
- C.Gal.N.Est 1
- C.D..... 2
- MFB..... 1
- Préfet N.Est 1

VU :
P. LE MINISTRE DES FINANCES
& DU BUDGET, et p.d.
LE DIRECTEUR DE CABINET,

M. MOUDACHIROU

VU :
LE MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE,

H. MAGA.-
VU :
LE CONTROLE FINANCIER

[Signature]